



Restitution des échanges qui ont eu lieu lors de l'Assemblée Générale invalidée de la FédéGN du 14/12/2019

1. Régularisation d'un article du règlement intérieur

Concerne l'article 37.11 de la commission de déontologie

Lors du premier CA de la FédéGN qui a suivi l'AG 2018, le CA a intégré l'article 37.11 au Règlement Intérieur. Pour que cet article soit toujours valide, il doit être voté en AG et avalisé par l'assemblée. Il s'agit d'un simple vote de régularisation.

Point technique commission de la déontologie :

Romain Feret (DPO de la FédéGN) mène un audit concernant la liste noire. Il y aura des aménagements statutaires supplémentaires à faire. D'après la CNIL nous ne sommes pas encore en règle concernant la collecte de données d'une personne encore non membre. Des ajustements techniques seront donc absolument nécessaires. Les listes noires dans le contexte associatif sont très spécifiques, il y a donc eu et a encore une grosse étude avec la CNIL à ce sujet. La CNIL a cependant conscience de la nécessité de protéger les victimes, et de la difficulté rencontrée face au droit. Dans ce contexte, même cet organisme a du mal à donner une réponse claire et définitive sur la question des listes noires.

Les membres individuels, via leur carte GN et GN+ doivent donner leur consentement explicite concernant leurs données, l'outil doit être impérativement être perfectionné. Selon la CNIL, nous pouvons par contre limiter le droit d'accès aux données RGPD d'une personne si nous considérons que cela atteint les droits et libertés d'autrui. (Par ex, un témoignage sur une affaire).

Question : concernant la protection des données ne pourrait on pas passer par un assureur ou une protection juridique ?

Réponse : Non, Seule la CNIL et la RGPD en étroite collaboration peuvent gérer cet aspect là. La CNIL fait évoluer la jurisprudence au fur et à mesure.

En tant que Fédération, il nous revient donc de conseiller, d'aider et de bien avertir nos membres de leurs droits.

Remarque d'une personne présente :

c'est une trop grande responsabilité selon mon avis de rentrer dans cet engrenage de lois, de connaissance légale, etc. Il y a d'autres sujets pour ma part que je trouverais plus intéressant de creuser (par ex, les outils que nous avons déjà et qui mériteraient une amélioration). Pour moi la commission de déontologie ne devrait pas être un outil si important.

Réponse : L'outil de la Commission déontologie répondait à la fois à une nécessité de fonctionnement et à des besoins au niveau de la communauté GNistique. Elle était là pour alléger le travail du CA sur certains sujets, devenus trop chronophage et énergivore, sujets qui empiètraient sur les missions quotidiennes du CA.

Précision d'un membre du CA :

Il y a une fausse rumeur concernant une blacklist que la FédéGN aurait et diffuserait. La FédéGN communique régulièrement sur le fait qu'elle peut avoir une liste qui lui est propre et ne peut pas la diffuser. Malgré ce discours, des rumeurs sur cette liste diffusable continue de tourner. Nous ne savons pas comment verrouiller ce sujet même si le CA a bien conscience qu'enrayer une rumeur tient lieu d'une gageure.

Un volet sur l'assurance est abordé également :

Il est nécessaire qu'un plus grand nombre d'association ait conscience de la nécessité d'assurer ses participants. Il est va de la responsabilité de l'association et de ses dirigeants. Accepter une personne non assurée et ne pas l'assurer c'est prendre un risque important. De même qu'accepter une personne que la FédéGN refusera d'assurer est un risque prit par l'association.

Une question revient régulièrement sur la possibilité de vérifier qu'une personne a une carte GN ou GN +, et si l'outil de vérification existe, il semble nécessaire de refaire une communication ou une notice rappelant qu'il est possible d'effectuer cette vérification bien avant la tenue de l'événement.

Échange autour de la représentativité de cette assemblée générale

14 associations sont représentées directement, et 25 ont donné une procuration. La question de la représentativité des membres est posée aux vues des personnes présentes. La FédéGN c'est 200 associations membres, dont 156 ayant le droit de vote. Seule une poignée de personne a fait le déplacement afin de prendre part à ce moment institutionnelle.

Cela gêne énormément l'assemblée, car cela pose des questions à la fois morale (une poignée qui va voter pour un grand ensemble), mais aussi l'absence de participation des trois quarts de membres de la FédéGN.

Les textes permettent à une minorité de personnes présentes de débattre et donner les axes de travail de la Fédération, mais l'écart entre les personnes pouvant voter et ceux qui ont voulu être représentée est un fossé gênant.

Il y aura à réfléchir sur la façon de permettre à un plus grand nombre de personne de participer à l'AG, quelques pistes sont évoquées telle que la faire en ligne, ou changer de lieu (d'autant que le maintien d'une Assemblée générale physique est nécessaire vu qu'il s'agit d'une Fédération).

Il y a aussi à rappeler aux membres que ce temps de la vie associative est une obligation légale mais aussi un moyen de donner son avis sur les actions antérieure de la FédéGN et ses actions futures, et participer à l'élaboration du projet fédérale.

D'un point de vue démocratique et éthique, même si les débats sont maintenus, les membres de l'assemblée ressentent un certain malaise quant à cette situation.

2. Bilan moral/activités/financier

Sujet d'actualité :

Grâce au travail formidable d'Aurélie Aiello, nous avons bien relancé GNMag, montrant ainsi que la FédéGN n'est pas seulement une assurance mais aussi un projet communautaire. Malheureusement GN mag est menacé de disparition.

Aurélie est employée par l'Association Culturelle de Picardie en contrat aidé. Elle est également prestataire pour la FédéGN sur la mission de gérer GNMAG. Les subventions de son contrat aidé ont diminué en 2019 puis ont disparu fin 2019, son poste va donc être supprimé,

A l'heure actuelle, la FédéGN ne peut pas se permettre de financer son poste. Nous sommes donc, à moins de retrouver une équipe, obligés d'arrêter Gn MAG.

Nous tenions cependant à remercier Aurélie du travail qu'elle a abattu et de son investissement permettant une relance du Mag inespéré il y a deux ans.

Ses interventions, hors du champs de sa mission première auprès du CA a été aussi très bénéfique pour la FédéGN.

Reprise du bilan moral

En 2019, la FédéGN a mener des actions de soutien auprès des associations (intervention auprès de loueurs par ex permettant la location de site, avance de trésorerie sur un sinistre pour une association qui avait fait un chèque en bois pour la caution lui permettant de pouvoir débloquer la situation et de régler le sinistre, opération caritative qui a eu un soucis de trésorerie et qui a demandé à la FédéGN de les aider- celle-ci a fait un audit financier sur les comptes de l'événement et a géré le budget et permis sa réussite lors de cette édition- la FédéGN a eu sur cette action également une position de médiateur concernant le détournement financier et a permis d'éviter un traitement judiciaire à l'affaire).

A contrario depuis fin aout nous avons remarqué un gros souci de mails, que les assos ne reçoivent pas. Il y a eu beaucoup de tentatives de prises de contacts diverses qui ont, pour le moment, données peu de résultats. Cela vient poser souci dans la volonté de la FédéGN de refaire du lien avec les associations membres et être en contact avec elle sur autre chose que l'AG ou des questions purement administratives.

Question : La FédéGN peut elle se porter garant pour une association pour un site c'est garant financier ou moral ?

Réponse : Elle se porte garant moral, en contactant le propriétaire pour appuyer une demande de location. Au-delà de l'aspect financier de la FédéGN qui ne peut pas se porter garant financier des membres, il ne parait pas opportun qu'elle le fasse à l'avenir.

Question : Est-ce que les changements de loi concernant les contrats aidés obligent la structure à revoir son fonctionnement ?

Réponse : Cela concerne exclusivement Aurélie et son intervention auprès de la FédéGN. Pour Sandrine, non car le poste est entièrement auto financé par la FédéGN.

Bilan financier

Ce bilan est mitigé. Il est globalement positif mais nos réserves financières ont tendance à fondre très vite. Cette année a été une année particulière car les grosses dépenses, essentiellement concernant les postes de sandrine et aurélie (congé maternité de sandrine et augmentation des heures d'aurélie pour son remplacement).

Nous avons une forte augmentation par rapport à l'année dernière, essentiellement due à la reprise de l'op nathan. Il n'y a par contre aucun bénéfice puisque cela a été entièrement reversé à l'association caritative. Nous avons seulement eu une recette sur la buvette. Cela nous a quand même significativement fait baisser les charges commerciales, ce qui est bon pour nous au niveau des impôts.

Nos dépenses ont un peu baissées, car nous payons notre assurance au pro rata des cartes GN et pass 1 GN . La régularisation se faisant en fin d'années, après la clôture des comptes, nous avons donc un décalage à ce niveau chaque année.

Les frais bancaires sont un peu élevés, surtout au niveau de paypal. Nous encourageons donc nos assos à passer par virement ou cheque plutôt que par cette plateforme. Cela sera peut être possible via Hello asso mais c'est encore en étude.

Il faut diversifier nos recettes. Actuellement, nous dépendons énormément de la carte GN et GN+ (presque la moitié des recettes de la FédéGN viennent des cartes).

Question : cela représente au final, approximativement combien de cartes GN et GN+ ?

Réponse : 1200 cartes GN et environ 1000 cartes GN+.

Cette année nous avons vendu environ 5000 pass 1 GN, essentiellement grâce à une association qui a fait deux gros événements.

Notre seule subvention est d'environ 400€, somme donnée au titre de notre agrément jeunesse et éducation populaire.

Nous avons de plus en plus de demandes de la préfecture sur des demandes de bénévoles concernant des exercices de sécurité civiles. Nous avons cette année une prestation sur un accident ferroviaire qui a été particulièrement remarquée et appréciée. (Cela permet d'avoir une bonne image afin, peut être, de pouvoir déclencher des subventions à terme).

Notre objectif 2020 est de refaire un lien entre les associations membres (et leurs activités) avec des personnes en difficulté ou en situation de handicap. Le but est de trouver des débouchés au niveau local pour ces associations. Pour le moment nous en sommes au recensement de leurs activités.

Question : où allons-nous avec les déficits qui se cumulent ?

Réponse : Il faut stopper l'hémorragie et trouver absolument des nouvelles sources de financement et/ou communiquer de meilleure façon sur les cartes GN et GN+.

Question : Ne pourrait-on pas redéfinir le mode de vote afin de permettre aux non présents de voter ?

Réponse : Le vote électronique à distance peut être tout à fait possible. Il demande une préparation technique, mais à l'avenir cela est une solution envisageable. Une question est cependant en suspens, son utilisation ne va-t-elle pas avoir comme conséquence que les associations se déplacent encore moins pour se rendre sur le site de l'AG. En sachant que l'État est réticente à ce que les AG soit entièrement dématérialisées, il faudra arriver à remobiliser les associations pour qu'elles soient présentes physiquement tout en travaillant à une plus grande participation des membres à cette instance.

3. Les Cotisations

L'idée est de modifier les cotisations des associations. Propositions : Les associations conventionnées de 40€ à 50€ ; les associations FFJDR de 5€ à 10€ ; Les assos de JDR non membre de la FFJDR de 15€ à 20€. L'idée est aussi de rappeler aussi que l'adhésion à la FédéGN est de 40€ et non de 80€. C'est l'ajout de l'assurance (40€) qui donne cette somme finale. Ce changement de cotisations pourrait ramener environ 1500€ supplémentaires, cotisation qui n'a pas bougé depuis 10 ans.

Pour les associations membres de la FédéGN : La proposition est de modifier uniquement la partie Adhésion de l'association pour marquer que l'on discute ici de la relation association/membre.

Il a été question dans ces échanges de toucher également à la part Convention pour l'assurance et de l'augmenter, mais cela ne semble pas pertinent. Il enverrait un message entretenant la confusion pour les associations membres qui ne considèrent pas la FédéGN que comme une Assurance.

Le CA a bien conscience que pour beaucoup d'association, la qualité de membre de la FédéGN est un concept flou, qu'elles entretiennent une relation quasiment de clientèle avec la FédéGN et non pas de participation à la vie associative et Fédérale, mais il paraissait important pour le CA de se positionner sur l'augmentation de la cotisation en ne parlant que sur le versant Adhésion à la FédéGN et pas sur la partie assurance.

C'est sûrement une précision nébuleuse pour certains, mais cela parle du fait que la FédéGN se voit avant tout comme Fédération pour la promotion de l'activité GN que comme un pourvoyeur de ressources dont l'assurance.

Question : qu'est ce que ces 10€ supplémentaires vont apporter aux associations ?

Réponse : Si nous voulons pouvoir continuer le travail de la FédéGN sur ses missions et continuer à financer les frais de gestion, cette augmentation est nécessaire. On ne peut pas baser notre avenir budgétaire sur d'éventuelles subventions. Cela fait 13 ans que les cotisations n'ont pas augmentées.

Vote :

4. Questions diverses

- Une demande a-t-elle été faite auprès des asso sur la raison de leur non ré adhésion ?

Oui cela est fait très régulièrement. Globalement c'est souvent une activité restreinte qui provoque cela. Le statut d'asso en sommeil a donc été mis en place dans ce but. Quelques unes partent mécontentes pour X raisons (très minoritaire) et enfin, les autres partent car, pour elles, la Fédé est une assurance et elles finissent par changer pour trouver mieux ailleurs. Un questionnaire association est prévu, qui nous permettra de retravailler cette question.

- Quel est le pourcentage environ des associations ne pratiquant que l'airsoft ou le paintball ?

Cela représente environ 30% des associations. Beaucoup d'assos d'airsoft et de paintball ont rejoint la FédéGN car la FFA ne prend pas assez en compte le coté scénarisé.

- Pourquoi la FédéGN ne créerait pas un événement airsoft ou paintball ?

Car historiquement il a été demandé à ce que la FédéGN ne soit pas organisatrice d'événements. Proposition de l'Association Culturelle de Picardie d'une mise à dispo gratuite une fois par an pour la FédéGN pour l'organisation d'un événement au choix.

Autre piste : Le projet en 2020 serait de motiver une asso par région à porter un projet innovant pour faire un week end ouvert au public dans lequel artisans, orgas, table ronde, etc se regrouperait. Ce projet pourrait être financé à hauteur de 9000€ si la subvention

fonctionne. Un événement qui se ferait une seule et unique fois mais dans plusieurs départements. L'occasion pour les associations locales d'en profiter. 1000€ restants reviendrait à la FédéGN pour financer la gestion et le suivi des dossiers. L'ouverture au public doit être respectée ainsi que l'accessibilité.

5. La commission de déontologie

A l'AG 2018 la commission a été actée. Suite à cela, une communication a été faite sur l'idée de la commission, ce qu'elle représentait et le besoin de 4 autres personnes élues en plus de Sylvain, responsable du pôle. En août celle-ci ont été élues sur un mandat de 3 ans. Au début, le bureau devait recevoir les remontées d'infos, trier et donner ensuite les infos à la commission.

L'une de ces remontées a causé un coup de pression et a fait travailler dans l'urgence la commission sur ce premier dossier. Il y a eu un souci de fuites d'informations sur ce dossier, qui a entraîné un audit au DPO, audit actuellement toujours en cours.

Suite à cela, le président de la FédéGN a contacté la commission, en expliquant qu'il y avait un audit questionnant le fonctionnement de la CD et demandant à travailler avec la CD sur le sujet. Cela a causé une réaction de rejet de la part de la CD et entraîné la démission des membres de la commission et un bad buzz de la part de ceux-ci. Le responsable DPO a reçu par ailleurs des preuves factuelles de fuites de conversations entre la CD et le CA (preuve d'une défaillance au niveau de l'organisation de la CD).

Question : S'il y a une nouvelle commission, ce qui est souhaitable, comment choisir les déontologues pour rester intègres à la FédéGN ? sans ragots, sans fuites ou prises de position ? il y a un gros travail qui demande beaucoup d'étapes

Réponse : On ne peut pas savoir malheureusement, ce sont des phénomènes humains. L'un des gros problèmes de la précédente commission, c'est tout d'abord une incompréhension avec le CA et des éléments de procédures (ex : l'anonymat des dossiers). C'est un enchaînement de petites situations qui ont créé un énervement global d'où il n'a pas été possible de sortir par le haut.

L'audit du DPO permettra de consolider des procédures et de axes de travail, et il y a encore l'espoir du côté du CA de la FédéGN de pouvoir travailler la question de la Commission Déontologie via le Pôle Déontologie.

Le temps que cela va prendre à en reconstituer est une inconnue, mais au vu de la façon dont cela s'est passé avec la précédente, il faudra se montrer patient, attendre que tout soit prêt et baliser pour la relancer.

Echanges sur ce sujet :

- L'ensemble des personnes présentes est d'accord pour admettre qu'il y a un besoin. Nous sommes d'accord qu'il y a eu un crash. Il faut repenser la mission, voir le nom, de cette commission. Elle était déjà connotée négativement, avec la façon dont cela s'est déroulé, c'est pire. Le changement de nom et la re-définition de sa mission peut être une solution. En plus de ça il faudra bien sûr voir qui en fait partie et comment.

- Pour une partie de l'assemblée, le problème c'est ce que représentent les gens. Les membres de la commission étaient des GNistes. On est tous membres de la communauté, inévitablement il y aura des partis pris. Il sera peut-être nécessaire que les membres de la commission ne soient justement pas du monde du GN. A priori non : Il faut que la commission soit composée de GNistes mais devrait utiliser des sous- traitants spécialisés (selon les situations, interpeler des experts ou des professionnels spécifiques). Il y a eu plusieurs fois des propositions par un membre du CA d'aider et conseiller sur les procédures judiciaires, ce qui a été refusé par la commission dans une volonté de s'écarter du CA, qui semble venir d'une interprétation erronée d'une commission indépendante, elle l'est dans son fonctionnement mais reste un outil de la FédéGN, et il doit y avoir un minimum de lien avec le CA.
- Par rapport à une situation donnée, elle a pris une décision qui était bonne, face à une situation d'urgence qui était de vouloir protéger des victimes. Toutefois une question morale ambiguë se pose sur le concept de justice. Il ne faut pas s'interdire d'ouvrir des réflexions sur des pistes de justice restauratrice.
- Attention à ne pas se substituer à la justice. La FédéGN, en tant qu'asso, n'a pas à prendre des mesures coercitives ou de surveillance. La justice devrait être améliorée certes, mais ce n'est pas le rôle de la FédéGN et elle en a conscience. Elle doit cependant assumer ses rôles dans protection et la promotion de l'activité, et celui de ses membres.
- Il y a une différence entre porter plainte et ne pas assister et il semble qu'il y ait confusion de ces deux principes.
- Pour quelques personnes la commission devrait se limiter à de l'accompagnement, du soutien psy, de la prévention et si cela atteint un cadre légal grave, renvoyer à des responsables légaux mais elle ne devrait pas appliquer de sanctions.
- La commission s'est tout de même dotée de la possibilité de transférer les faits graves à la justice et à laisser gérer celle-ci. Ne pouvant pas fermer les yeux sur un cas grave, notre responsabilité est de transmettre les infos dont nous disposons à la justice quand cela l'exige.
- Certaines questions autour de qu'est nous la FédéGN (en tant que Fédération) et la commission avons-nous le droit de faire ? sont redondantes. Il apparaît nécessaire de faire une FAQ afin d'y avoir une communication unique et claire sur des questions récurrentes.
- La FédéGN ne peut pas porter plainte à la place de la victime, cependant elle peut accompagner et aider celle à le faire, ce qui demande une certaine expertise.
- Il n'y a pas de condamnation mais on sait qu'il y a un truc en cours. Quelle obligation morale à ce niveau avons-nous ? pouvons-nous refuser la personne en jeu ?
- Les agressions et autres devaient à la base être périphérique et peu nombreux. Ça ne l'a pas été et nous avons reçu énormément de signalement à ce sujet. Nous sommes dans un rôle où protéger les gens est notre rôle mais parfois nous n'avons pas les éléments nécessaires pour le faire. Il y a une méconnaissance de l'aspect judiciaire dans le monde de GN, où beaucoup s'imaginent des choses. On se retrouve donc très vite entre deux camps : des personnes

accusées sans autre preuves, des joueuses qui nous disent qu'elles n'iront pas jouer là ou encore l'association qui nous demande si elle doit exclure ou non.

- De plus cette commission est une proposition pour réguler un phénomène existant qui est illégal : La blacklist existe depuis des années, de manière sauvage et illégale, au sein des associations afin de se protéger (certaines se la diffuse et c'est là où apparaît l'illégalité). Avec une commission de déontologie, et une décision il sera possible d'encadrer l'utilisation d'une liste fédérale.
- D'autres questions se posent cependant sur des faisceaux de preuves : si on continue à avoir des remontées après une déclaration à la justice et que celle-ci ne fait rien ? que fait-on ? Sous-traiter c'est impossible. La justice n'aura, dans certains, cas aucun intérêt ou alors cela prendra des années. Il va donc falloir une décision malgré tout.
- S'il y a plainte il y a une victime. Au final, la décision revient à l'association organisatrice, comment la FédéGN pourrait avoir une décision dessus ?
- La FédéGN doit intervenir auprès de l'association organisatrice. C'est à celle-ci de gérer ses joueurs. La FédéGN doit rappeler aux associations membres ses responsabilités dans ces situations, aujourd'hui, ces rappels sont vécus comme de l'ingérence et biaise la relation entre la Fédération et les associations membres.
- La conclusion des échanges est que malgré ce raté il faudra un pôle déontologie actif. D'un point de vue « politique », et positionnement, la FédéGN est attendu au tournant aujourd'hui tant par ses détracteurs que par des personnes estimant qu'elle se met en action de façon visible. Travailler ce sujet est nécessaire et il ne faut pas revenir en arrière mais cette fois ci il faudra prendre le temps de bien faire les choses et proposer un outil le plus fini possible.